



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Tarifs voyageurs

Question écrite n° 2856

#### Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'augmentation des trains « a supplement ». En effet, la perception d'un supplement sur lequel il est impossible d'obtenir une reduction tarifaire est de plus en plus frequente aux heures d'affluence. Ainsi, plus de 80 p 100 des TGV qui assurent la liaison Paris-Lyon, entre 6 h 15 et 9 h 37, sont a supplement. Celui-ci semblerait donc s'eriger en regle au lieu de rester l'exception. En consequence, il lui demande de bien vouloir intervenir aupres de la SNCF afin de faire cesser cette pratique.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les supplements constituent l'un des elements de l'offre commerciale de la SNCF Ils sont destines, en incitant les voyageurs a se reporter sur d'autres TGV sans supplement, a ecreter les periodes de pointes de trafic. Celles-ci, en contraignant notamment l'etablissement public a des immobilisations supplementaires, pesent sur son equilibre d'exploitation. Il est exact que, sur la relation Paris-Lyon, l'acces a 80 p 100 des TGV partant tot le matin est soumis au paiement d'un supplement mais sur l'ensemble des trains circulant chaque jour d'une semaine type cette proportion tombe a 58 p 100. En outre, depuis la mise en place du service d'hiver, la SNCF a mis en oeuvre une politique de nuancement des supplements TGV visant a une adaptation plus fine de leur montant aux caracteristiques du trafic sur la ligne TGV.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lepercq Arnaud](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2856

**Rubrique :** Sncf

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** transports et mer

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1988, page 2644